

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### SQLI

Société anonyme au capital de 1 823 473,80 €.  
Siège social : 268, avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine Saint-Denis.  
353 861 909 R.C.S. Bobigny  
SIRET : 353 861 909 00094.

#### Avis de convocation.

Mmes et MM. les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, le 14 juin 2011 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour.*

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée, comprenant le rapport de gestion, le rapport sur le groupe et le rapport à l'Assemblée Extraordinaire ;
2. Lecture du rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions ;
3. Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration sur les conditions définitives des opérations réalisées conformément aux délégations conférées par l'Assemblée générale du 16 juin 2009 en matière d'augmentation de capital ;
4. Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
6. Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes.

#### I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

7. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et quitus donné aux Administrateurs pour leur gestion ;
8. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
9. Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
10. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
11. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à savoir : acquisition du solde des actions de SQLI Maroc auprès de LNET MULTIMEDIA et résiliation par anticipation du contrat conclu avec la société NECILTO ;
12. Ratification de la nomination par cooptation de Madame Fabienne Conte en qualité d'administrateur ;
13. Fixation d'un montant global de jetons de présence pour le Conseil d'administration ;
14. Autorisation d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société ; finalités, modalités et plafond de l'autorisation.

#### II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

15. Délégation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
16. Délégation de compétence au Directoire (ou à défaut au Conseil d'administration) en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
17. Délégation de compétence au Directoire (ou à défaut au Conseil d'administration) en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
18. Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
19. Autorisation que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports en titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature ;
20. Délégation pour réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
21. Modification de l'article 12.2 des statuts relatif au franchissement de seuils statutaire pour abaisser les seuils à 2,5% et tout multiple de ce pourcentage et réduire le délai de notification à la Société à 5 jours de bourse ;
22. Modification de l'article 15.1 des statuts relatif au Président du Conseil d'administration pour porter la limite d'âge à 70 ans ;
23. Adoption pour la Société, sous sa forme de société anonyme, de l'organisation en Directoire et Conseil de surveillance ;
24. Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle organisation ;
25. Effets du changement d'organisation de la Société sur l'exercice en cours et les mandats des commissaires aux comptes.

#### III. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

26. Nomination de Monsieur Jean Rouveyrol en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
27. Nomination de Monsieur Dominique Chambas en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
28. Nomination de Monsieur Roland Fitoussi en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

29. Nomination de Madame Fabienne Conte en qualité de membre du Conseil de surveillance ;  
30. Nomination de Monsieur Michel de la Tullaye en qualité de membre du Conseil de surveillance ;  
31. Pouvoirs pour les formalités.

---

Modalités de participation à l'assemblée. — Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée générale. Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 9 juin 2011 à zéro heure, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CACEIS, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission à la date visée ci-dessus.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- 2) voter par correspondance ;
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou à son partenaire d'un pacte civil de solidarité, ou à toute personne physique ou morale de son choix.

Les actionnaires pourront se procurer les formulaires de vote par correspondance ou par procuration par simple demande adressée à la société ou à son mandataire, CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Le formulaire de vote par procuration pourra être retourné par voie électronique à l'adresse suivante : [actionnaires@sqli.com](mailto:actionnaires@sqli.com).

L'actionnaire qui retourne le formulaire de vote par correspondance n'aura plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que la société ou les services de CACEIS le reçoivent trois jours au moins avant l'assemblée.

Questions écrites. — Les actionnaires sont informés que les questions écrites doivent être adressées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Il est précisé que toute question écrite doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

Mise à disposition de la documentation. — L'adresse du site internet prévu à l'article R. 210-20 sur lequel seront diffusées les informations mentionnées à l'article R. 225-73-1 au plus tard le 24 mai 2011 est la suivante : <http://www.sqli.com/fre/le-groupe/finances/assemblées/Assemblée-juin-2011>.

Les actionnaires pourront également se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-115 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée et prévus par la loi seront par ailleurs tenus à disposition des actionnaires au siège social de SQLI, 268, avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine Saint-Denis.

*Le Conseil d'Administration.*

**1102968**